

8 MARS
2026

SEMI-MARATHON DE LAVAL

47ème édition



Règlement

PRÉSENTATION

Organisateurs :

L'épreuve est organisée par l'Association Cross Corporatif 53, avec le soutien du Club des Agriculteurs Mayennais

Limite de 2 000 inscriptions pour le semi / 300 pour les foulées.

L'organisation du semi-marathon nécessite la présence de **200 bénévoles sans qui rien ne serait possible** : gestion des dossards, sécurisation du parcours, mise en place du lieu d'arrivée, de la salle, des récompenses, etc....

Le départ et l'arrivée se situent à l'Espace Mayenne, équipement dédié aux événements sportifs et culturels.

Tarifs inscription (hors commission à charge des coureurs)

Tarif semi :

- Normal : 21 €
- licenciés FFA et adhérents CORPOS : 18 €
- Tarif de 25 € pour tous du 1 au 5 Mars 2026 et/ou dès la mise en place de la bourse aux dossards si les 2000 inscriptions sont atteintes

Tarif Foulées : 11 €

Le parcours du semi :

Une seule boucle qui emprunte les vallées de la Mayenne et de l'Ernée, et traverse une campagne bucolique. Le parcours est vallonné (280m D+). La distance est certifiée par les officiels de la FFA.

Ravitaillement à \approx 4,7km / \approx 10,6km / \approx 15,7km / à l'arrivée
Présence de meneurs d'allure.

Retrait des dossards :

Samedi 07 mars 2026 de 12H à 16H au rez-de-chaussée de l'Espace Mayenne.

Dimanche 08 mars 2026 de 7H à 8H30 dans le hall de l'Espace Mayenne

PRÉSENTATION SUITE

Le parcours des Foulées :

Une seule boucle sur une distance de 6 km, qui permet de découvrir le quartier Ferrié.

Récompenses :

Récompense au retrait du dossard et à l'arrivée.

Grille des prix disponible sur le site internet dès qu'elle sera officialisée.
L'organisation de la remise des récompenses dépendra des contraintes sanitaires du moment.

Participation 2025 :

1701 concurrents inscrits au semi-marathon

Vainqueurs :

Hommes : Victore BALE en 1 h 08 mn 56 s

Femmes : Marjolaine BURIN en 1 h 27 mn 05 s

305 concurrents inscrits aux Foulées

Vainqueurs :

Hommes : Quentin GEHAN en 20 mn 14 s

Femmes : Laurène CANTIN en 25 mn 20 s

RÈGLEMENT OFFICIEL 2026

1. Conditions de participation

L'épreuve du semi-marathon est ouverte à tous les licenciés ou non licenciés âgés de 18 ans ou plus le jour de l'épreuve.

Les Foulées sont ouvertes à tous les licenciés ou non licenciés âgés de 16 ans ou plus le jour de l'épreuve.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

2. Documents obligatoires

Pour valider l'inscription, les participants doivent présenter :

- Une attestation de santé PPS valide à la date de l'évènement ou une licence FFA 2025-2026.
- Toute autre licence sportive ne sera pas acceptée.

3. Lieu et horaires

Départ et arrivée à :

Espace Mayenne, 2 rue Joséphine Baker, 53000 Laval

- Semi-marathon : départ 9h00
- Foulées : départ 9h15

4. Retrait des dossards

Les dossards seront remis à l'Espace Mayenne. Voir dates et horaires en page 2.

Chaque dossard est nominatif, personnel et non cessible.

Retrait par un tiers possible sur présentation de :

- une procuration,
- une copie d'une pièce d'identité du coureur.

5. Assurance

L'organisation dispose d'une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; les non-licenciés doivent disposer de leur propre assurance personnelle.

6. Droit à l'image

Tout coureur engagé autorise le Cross Corporatif 53 à exploiter, sans contrepartie, les images fixes et vidéos prises lors de l'événement.

7. Sécurité et matériel

- Le parcours est strictement interdit aux vélos, trottinettes, poussettes et engins roulants.
- Animaux interdits.
- Écouteurs / casques audio déconseillés pour la sécurité.
- Les participants s'engagent à respecter les bénévoles, signaleurs et équipes médicales.
- Toute sortie du parcours balisé engage la responsabilité du coureur et entraînera sa disqualification.

8. Barrières horaires

Pour des raisons d'organisation et de sécurité :

- Fin officielle du chronométrage du semi-marathon : 2h20
- Tout coureur atteignant le 15e km en plus de 1h40 se verra retirer son dossard mais pourra continuer l'épreuve.

9. Limitation des inscriptions

- 2000 participants maximum pour le semi-marathon
- 300 participants maximum pour les Foulées

RÈGLEMENT OFFICIEL 2026

10. Ravitaillements

Des ravitaillements seront prévus sur le parcours et à l'arrivée. Les coureurs devront jeter leurs déchets uniquement dans les zones prévues.

11. Environnement

L'épreuve s'inscrit dans une démarche éco-responsable :

- Respect des espaces naturels
- Interdiction de jeter des déchets en dehors des zones de ravitaillements
- Une disqualification pourra être prononcée en cas de non-respect.

12. Annulation et remboursement

Toute annulation jusqu'à 14 jours avant l'épreuve, sur présentation d'un certificat médical, donne droit à un remboursement.

Au-delà : pas de remboursement.

En cas de non participation le jour J : aucun remboursement.

En cas de force majeure (conditions météo, sanitaires ou décisions administratives), l'association peut modifier, reporter ou annuler l'épreuve sans remboursement.

13. Respect et comportement

Les participants s'engagent à adopter un comportement :

- sportif,
- respectueux,
- conforme aux consignes de sécurité.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout coureur adoptant un comportement dangereux ou irrespectueux.

L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

SEMI & FOULÉES